

**Bulletin local d'information syndicale**

# Pour une rentrée de lutte et de solidarité

## **Dans un contexte nauséabond, action collective et solidarité !**

La rentrée se déroule dans un climat politique délétère de surenchère sécuritaire. En quoi la prolongation de l'état d'urgence constitue-t-il un moyen de lutte efficace contre les attentats ? L'empathie que nous avons pour les victimes, où qu'elles soient, ne nous empêche pas de discuter du bien-fondé des politiques mises en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de la France. Les politiques actuelles participent à une évolution raciste des comportements, du traitement médiatique de l'actualité, et des institutions.



Nous devons combattre tous les racismes, toute stigmatisation des personnes cataloguées « arabes » ou « musulmanes » et la façon dont sont aujourd'hui traité-e-s les migrant-e-s, à qui on refuse des droits élémentaires. Ceux qui nous gouvernent ou aspirent à le faire utilisent toutes les ficelles en tentant de détourner l'attention du public des droits démocratiques et des questions sociales : les politiques d'austérité, qui consistent à prendre aux classes populaires pour faire exploser les dividendes des plus riches (+11% en un an), touchent tous les secteurs.

En reprenant nos mobilisations, à travers nos actions, nos revendications, notre volonté de transformation sociale radicale, nous pouvons redonner sens à l'action collective et force à ceux et celles qui n'ont rien, pour ouvrir la voie à un véritable projet alternatif de société solidaire.

## **8 septembre : grève dans l'éducation !**

La communication ministérielle de cette rentrée scolaire est orientée sur les questions sécuritaires, avec des mesures forcément inefficaces, anxiogènes, parfois dangereuses pour les libertés publiques.

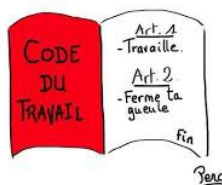
Pourtant, dans notre secteur, les effets d'annonce sur les salaires et sur les effectifs ne répondent pas aux attentes des personnels. Non, la rentrée 2016 ne s'annonce pas meilleure que les précédentes ! Les élèves et les personnels vont subir la réforme du collège, les modalités de mise en place des nouveaux programmes, les effets de la réforme des rythmes scolaires, la territorialisation de l'école, les sureffectifs, la casse de l'éducation prioritaire... Et dans quelques semaines la réforme annoncée de l'évaluation des enseignant-e-s.

C'est pourquoi la fédération SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à faire grève le 8 septembre. Revendiquons des mesures d'urgence pour la rentrée : des créations de classes pour faire

baisser les effectifs, les recrutements des personnels nécessaires – à commencer par le réemploi et la titularisation sans condition des précaires.

## 15 septembre : mobilisation interprofessionnelle contre la loi travail et son monde !

LE CODE DU TRAVAIL  
VU PAR VALLS



Pour changer les rapports de force c'est avec le reste du monde du travail qu'il faut combattre. La loi travail constitue une régression historique des droits des salarié-e-s. Derrière cette attaque du code du travail, il est évident que c'est la remise en cause du statut de la fonction publique qui se profile. Le gouvernement a voulu passer rapidement et autoritairement avec le 49.3 et la répression. Cela n'a pas entamé notre détermination. La mobilisation reprend le 15 septembre. La Fédération SUD éducation appelle à y participer massivement.

**La fédération SUD éducation appelle à une rentrée de lutte et de solidarité en agissant dès la rentrée, en faisant grève le 8 septembre et en se mobilisant le 15 septembre. Elle appelle à débattre de la reconduction des grèves pour que nos revendications aboutissent.**

*Fédération SUD Éducation*

### 1) Rythmes scolaires et rentrée 2016

*Apprentissages et activités périscolaires, c'est toujours la galère !*

Publiés au moins d'août au journal officiel, deux décrets concernant les rythmes scolaires institutionnalisent dans la partie réglementaire du code de l'éducation l'ensemble des dispositions dérogatoires du décret Hamon, généralisent les PEDT (projet éducatif territorial) et entérinent les taux d'encadrement des élèves pour les activités périscolaires.

#### Aucune amélioration des conditions apprentissages

Alors que cette réforme ne présente aucun bénéfice ni pour les apprentissages des élèves ni pour leurs activités périscolaires, le ministère pérennise des dispositions introduites au départ à titre expérimental contre l'avis des personnels enseignant et d'animation.

Si les dérogations du décret Hamon ont parfois été accueillies positivement, comme une possibilité d'éviter les pires effets de la réforme Peillon, elles ne changent pas le fond de cette réforme et elles n'effacent pas ses effets néfastes pour les conditions de travail des personnels et pour les conditions d'apprentissage des élèves et ont même créé de nouvelles difficultés.

Quant à l'augmentation des taux d'encadrement pour les activités périscolaires, elle est unanimement refusée par les personnels d'animation.

#### Des économies pour les mairies

Face aux surcoûts que représente la réforme des rythmes, pour les collectivités territoriales, ces mesures n'ont d'autre but que de leurs permettre de faire des économies.

En effet réunir sur un après-midi les activités périscolaires répond bien souvent aux préoccupations budgétaires des mairies.

Les dispositions Hamon poussent à généraliser des journées de 6 heures, à l'encontre des motivations supposément chrono-biologiques de la réforme.

Tout comme les taux d'encadrement élevés dégradent les conditions d'accueil et de sécurité des enfants ainsi que les conditions de travail des animateur-trice-s.



## Des inégalités territoriales renforcées

Un cadre dérogatoire permet d'organiser des semaines de moins de 24 heures d'enseignement par semaine. L'allègement des semaines en raccourcissant les vacances crée un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels. Cela permet aux communes d'adapter le calendrier des vacances et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire.

Cette réforme reste donc néfaste pour les élèves, les enseignant-e-s et les animateur-trice-s.

## C'est pourquoi SUD éducation continue de revendiquer son abrogation.

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- La réduction des effectifs par classe.
- Des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...
- La possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives.
- La différenciation entre le temps de travail des PE (professeur-e-s des écoles) devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...) sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.
- Plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe élèves, renforcement du travail en équipe, regards croisés sur les élèves et les pratiques...
- La différenciation de l'organisation du temps et des activités scolaires selon l'âge des enfants.
- Une formation à la hauteur des attentes des personnels.



## Autant de revendications qui vont dans le sens de notre projet d'une autre école dans une autre société, égalitaire et autogestionnaire.

SUD éducation appelle à signer la pétition contre la casse des conditions de travail dans le périscolaire.

Elle revendique la fin des expérimentations pour revenir à des taux d'encadrement de 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.

*Fédération SUD Éducation*

### 2) Tous en grève le 8 septembre

La rentrée 2016 devrait voir mise en œuvre la réforme du collège imposée par le gouvernement alors même qu'elle est toujours contestée par la majorité des personnels du second degré. Ces derniers qui ont manifesté tout au long de l'année dernière leur opposition et leur volonté d'une reprise des discussions pour une autre réforme n'ont pas désarmé. L'autoritarisme, le mépris manifestés par la ministre de l'Éducation qui a négligé de répondre aux demandes d'audience de l'intersyndicale du second degré, la désorganisation



causée dans les collèges par la réforme n'ont fait que renforcer la détermination à combattre cette dernière.

L'intersyndicale a appelé les collègues à ne pas mettre en œuvre des dispositifs imposés et qu'ils jugent inefficaces ; elle demande à l'ensemble des personnels du second degré de recenser et faire remonter dans le cadre des assemblées générales de pré rentrée tous les problèmes d'une rentrée qui s'annonce très difficile :collège, lourdeur des effectifs en lycée, insuffisance des moyens affectés à la vie scolaire, emplois du temps ...La poursuite des mobilisations conduites durant l'année précédente doit déboucher sur l'abrogation de la réforme et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. A l'approche d'échéances électorales importantes le gouvernement doit enfin entendre les personnels Après les congés d'été, c'est avec combativité que les personnels entament ce début d'année scolaire décidés à agir pour leurs métiers et leurs élèves, lutter contre les inégalités et le maintien de garanties collectives mises à mal dans la loi travail comme dans l'Éducation

C'est pourquoi l'intersyndicale du second degré appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations le 8 septembre pour une autre réforme du collège et de meilleures conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée. Elle les invite à s'associer aux initiatives prises par l'intersyndicale interprofessionnelle CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail imposée par l'utilisation du 49-3 et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.



*Communiqué intersyndicale second degré*

**AG DE RENTRÉE**  
SUD éducation  
**Jeudi 15 septembre**  
**18h-20h**  
Digne-les-Bains

